

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 27 (1876)

Artikel: Offre de graines d'arbres exotiques
Autor: Kopp, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moderne“, et une statistique forestière des empires d'Allemagne et d'Autriche avec la nomenclature complète des employés forestiers.

Offre de graines d'arbres exotiques.

L'avis que nous publions chaque année était jusqu'à présent accompagné d'un catalogue de nos graines et d'un prix courant. Depuis que le journal forestier suisse ne paraît plus que par trimestre, nous avons dû modifier nos habitudes, et avons été obligés d'envoyer déjà dans le courant de ce mois, la présente annonce afin qu'elle put paraître dans le premier cahier du journal de 1876. Les maisons en graines ne nous envoient leurs catalogues que dans la seconde semaine de janvier, malgré tous nos efforts, il ne nous a pas été possible de les recevoir plus tôt. Afin de remplir, autant qu'il dépend de nous, les engagements que nous avons pris vis-à-vis de la Société des forestiers suisses, nous renvoyons les personnes qui ont l'intention de nous envoyer des ordres, au catalogue publié dans le 1^{er} numéro du journal de 1875, dans lequel sont indiqués toutes les graines exotiques qui peuvent réussir en Suisse. Les catalogues que nous recevrons de l'étranger n'apporteront pas grands changements. Nous prions les administrations forestières suisses et les personnes qui étant à la tête de stations d'essais voudront bien se servir de notre entremise, de nous faire parvenir leurs ordres avec indications des espèces et des quantités et de la somme d'argent dont ils peuvent disposer pour les essences exotiques. Nous ne négligerons aucun moyen de les satisfaire. Les demandes doivent être adressées au plus tard le 1^{er} mars 1876 à M. J. Coaz, inspecteur forestier fédéral à Berne. Le journal de 1875, 1^{re} partie, donne également les instructions relatives à l'envoi des plantons d'espèces exotiques. Nous faisons suivre cet avis des listes de plantons qui viennent de nous être adressées.

Zurich, le 20 décembre 1875.

Le président de la commission

pour essais d'arbres exotiques,

J. KOPP.